CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter SECTEUR CHEMIN DE L'ÉCLAIRCIE

sur le Règlement numéro 760 Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 480 000 \$ pour le prolongement du service d'aqueduc sur le chemin de la Vieille-Côte

Je, soussigné,
Richard Labrecque Greffie tresorie Nom (lettres moulées) Titre (lettres moulées)
de la Municipalité de Lac-Beauport certifie :
Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de :5
Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :3
Que le nombre de demandes faites est de :
Que ce Règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
ou
Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.
Lecture faite
En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lac-Beauport, le 17 de cen bre 2024
17/12/24
Signature Greffier - tresons Titre